PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Affracourt



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:4 407

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Bande de recul le long des axes à grande circulation

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Autrey



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:4 168

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nc - Secteur de carrières
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Bainville-aux-miroirs

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:4 714

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Règles architecturales particulières

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Extension du cimetière	Bainville-aux-Miroirs	1	1011
Réalisation d'un bouclage entre deux sentiers existants	Bainville-aux-Miroirs	2	703

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Benney



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:9 082

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur ilot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Pâquis
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone de bruit
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Cimetière de Benney, projet d'extension	Benney	3	666

N

0 200 400 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Bouzanville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:5 007

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Façade à rénover ou à valoriser

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Bralleville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:3 893

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur ilot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 90 180 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Ceintrey

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:7 671

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- As1 - Agricole Stecal 1
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Chaouilley



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:3 573

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 80 160 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Clerey-sur-brenon

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:3 834

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	4	372
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	5	451
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	6	427
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	7	120
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	8	205

N

0 90 180 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Crantenoy

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:4 510

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UC - Zone d'habitat collectif
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone de bruit
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Diarville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:7 041

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Réalisation d'un bouclage viaire	Diarville	9	272

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Dommarie-eulmont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:4 620

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Etreval



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:2 662

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 60 120 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Forcelles-saint-gorgon



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:3 800

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'emplacements de stationnement	Forcelles-Saint-Gorgon	10	3762

N

0 90 180 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Forcelles-sous-gugney

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:3 938

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 90 180 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Fraisnes-en-saintois

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:4 160

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

0 100 200 m

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Gerbecourt-et-haplemont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:4 422

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Aménagement paysager destiné à valoriser les abords de l'église	Gerbécourt-et-Haplemont	11	1498

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Germonville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:3 979

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone de bruit
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 90 180 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Goviller



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:7 258

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Gripport



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:4 635

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Secteur risque inondation
- Verger
- Zone de bruit
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Gugney

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:2 735

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Ripisylve
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 60 120 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Hammeville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:5 427

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Secteur d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Haroue



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:4 047

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Houdelmont



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:3 482

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nc - Secteur de carrières
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Règles architecturales particulières
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone inconstructible
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Extension du cimetière	Houdelmont	12	1471
Elargissement du chemin du Devoir, aménagement des abords du cimetière	Houdelmont	13	279
Création d'une voie de désenclavement	Houdelmont	14	1962
Création d'une voie de désenclavement	Houdelmont	15	439
Création d'une liaison piétonne entre la zone 2AU et le centre ancien	Houdelmont	16	194
Elargissement du sentier dit "sous voie"	Houdelmont	17	63
Elargissement de la route allant à Autrey sur Madon pour aménagement du secteur	Houdelmont	18	282
Création d'une voie de désenclavement	Houdelmont	19	2946

N

0 80 160 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Houdreville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:5 701

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Housseville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:3 431

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 80 160 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Jevoncourt

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:2 763

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 60 120 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Laloeuf



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:6264

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Laneuveville-devant-bayon



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:4 501

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone de bruit
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemefayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Lebeuville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:4 071

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Façade à conserver
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone de bruit
- Zone inconstructible
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'un système d'assainissement collectif	Lebeuville	20	14555
Renforcement du lit du fossé pour améliorer les virages	Lebeuville	21	199
Aménagement du ruisseau	Lebeuville	22	2118

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Lemainville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:4 430

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Pâquis
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Lemenil Mitry

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:3 367

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Mur à protéger au titre du patrimoine

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 80 160 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Mangonville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:3 240

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Chemin à élargir	Mangonville	23	103
Chemin à élargir	Mangonville	24	299
Chemin à élargir	Mangonville	25	145
Chemin à élargir	Mangonville	26	103
Réalisation d'un bouclage entre deux sentiers existants	Bainville-aux-Miroirs	2	703

N

0 80 160 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Neuviller-sur-moselle

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:5 067

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- N - Zone naturelle
- Nc - Secteur de carrières
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Ogneville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:3 508

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 80 160 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Omelmont



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:4 107

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Façade à conserver
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'emplacements de stationnement	Omelmont	27	833
Aménagement d'entrée de village	Omelmont	28	383
Aménagement d'entrée de village	Omelmont	29	477

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lermétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Ormes Et Ville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:6 896

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Façade à conserver
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone de bruit
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Préservation/valorisation patrimoine - lieu de rencontre intergénérationnel	Ormes-et-Ville	30	241
Préservation/valorisation patrimoine - lieu de rencontre intergénérationnel	Ormes-et-Ville	31	507

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Parey-saint-cesaire

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:4 656

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Praye

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:4 961

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à rénover ou à valoriser

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Pâquis
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Quevilloncourt



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:2 799

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 70 140 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Roville-devant-bayon

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:3 663

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nc - Secteur de carrières
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UC - Zone d'habitat collectif
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 90 180 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Saint-firmin

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:5 104

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Saint-remimont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:4 718

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone de bruit
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Place de l'église	Saint-Remimont	32	23

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Saxon-sion

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:4 918

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Tantonville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:5 550

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA1 - Secteur de centre-bourg
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Extension du cimetière et réalisation d'un parking	Tantonville	33	2571
Elargissement à 8 m du chemin de l'Orme	Tantonville	34	654
Création d'un espace de stationnement pour le futur site Blanquin	Tantonville, CCPS et EPFGL	35	1182
Création d'une liaison piétonne vers les équipements publics dont le terrain de foot	Tantonville, CCPS et EPFGL	36	976

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - They-sous-vaudemont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:2 221

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

0 50 100 m

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Thorey-lyautey

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:5 111

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Marge de recul
- Cours d'eau à protéger

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Vaudemont



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:4 152

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Règles architecturales particulières

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'un espace de loisirs et de culture	Vaudémont	37	3742
Création d'un espace de loisirs et de culture	Vaudémont	38	1337
Rétablissement du fossé initial	Vaudémont	39	3588
Création d'un lieu d'accueil hall-marché	Vaudémont	40	550
Création d'un espace public	Vaudémont	41	516
Elargissement du sentier	Vaudémont	42	116
Elargissement du sentier	Vaudémont	43	31

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Vaudeville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:5 577

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Elargissement du chemin rural	Vaudeville	44	19
Création d'une voie de desserte depuis la rue d'Haroué jusqu'au futur lagunage	Vaudeville	45	2075
Emprise pour accéder et entretenir les abords du ruisseau - Aménagement d'un chemin	Vaudeville	46	508
Elargissement du chemin du Not pour permettre la circulation des engins agricoles	Vaudeville	47	560
Elargissement du chemin du Not pour permettre la circulation des engins agricoles	Vaudeville	48	858
Elargissement du chemin du Not pour permettre la circulation des engins agricoles	Vaudeville	49	1357

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Vaudigny



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:3 816

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nls1 - Naturel Loisirs Stecal 1
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 90 180 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Vezelise



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:4 217

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA1 - Secteur de centre-bourg
- UB - Zone d'habitat individuel
- UC - Zone d'habitat collectif
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à rénover ou à valoriser

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Aménagement des abords de l'Uvry	Vézelise	50	57
Création d'une liaison douce pour la requalification de la rue de la Carrière	Vézelise	51	60
Aménagement des abords de l'Uvry	Vézelise	52	67
Aménagement des abords de l'Uvry et parking	Vézelise	53	1924
Aire de jeux et aire de loisirs	Vézelise	54	5956
Aire de jeux et aire de loisirs	Vézelise	55	5118

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Vitrey



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:7 330

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Elément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Voinemont



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:4 332

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'un verger conservatoire	Voinémont	56	574
Réalisation d'une aire de stationnement rue de l'Orme	Voinémont	58	301
Réalisation d'une aire de retournement	Voinémont	61	79
Création d'un parking	Voinémont	60	200
Création d'emplacements de stationnement	Voinémont	57	570
Création d'un poste électrique	Voinémont	59	115

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Vroncourt



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:3 989

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Pâquis
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 90 180 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Xirocourt



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:7 168

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- Nls1 - Naturel Loisirs Stecal 1
- Nls2 - Naturel Loisirs Stecal 2
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Réalisation du bouclage du sentier entre deux sentiers existants	Xirocourt	62	127
Elargissement de la rue du Montet	Xirocourt	63	83
Elargissement du chemin de Naboncourt à son intersection	Xirocourt	64	33
Création d'un bassin de rétention	Xirocourt	65	790
Réalisation du bouclage du sentier	Xirocourt	66	165
Création d'un bassin de rétention	Xirocourt	67	1373
Création d'un bassin de rétention	Xirocourt	68	4924
Création d'une desserte supplémentaire du village en cas d'innondation du bourg	Xirocourt	69	981
Réalisation de places de stationnement et sécurisation du carrefour	Xirocourt	70	211

N

0 100 200 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026